

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 SUPERCROSS



REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM 465
 Moto-Club MOTO CLUB PRESQU'ILE D'ARVERT
 N° d'affiliation 1253
 Date 14 AOUT 2016
 Lieu LA TREMLADE
 Organisateur technique MOTO CLUB PRESQU'ILE D'ARVERT
 Adresse 8 AV DE LA PALMYRE 17570 LES MATHES
 E-mail mot-club.parvert@orange.fr
 Téléphone 0668341612



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : Championnat Outdoor Championnat Indoor

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Mr LEPLAT CHRISTIAN	Licence : 015453
Délégué FFM	Mr DUSSOLLIER VINCENT128788	Licence : 128788
Arbitre	Mr LEPETIT ALAIN	Licence : 015433
Commissaire technique responsable	Mr BOUTROIX LUCIEN	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Mme SENTOST PAULETTE	Licence : 022206

Article 3 Catégories & Engagements

➤ SX1

Age 15 ans minimum
 Licences NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée Classes 3 & 4

➤ SX Junior

Age 13 ans minimum et 17 maximum
 Licences NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée 125 cc 2T

➤ SX2

Age 15 ans minimum
 Licences NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée Classes 2

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross.

🔪 Primes d'arrivée :

Les primes d'arrivée seront conformes au règlement du Championnat.



PREUVE FFM N° 465
 VISA LMPC N° 30-16
 STILEGER de la MARTINIERE 7.1.06/2.16



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **DOCTEUR LENEUF RICHARD**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche **ROYAN**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit **480 ML**

Largeur minimum de la piste **6ML**

Largeur de la grille **16 ML**

Longueur de la ligne droite de départ **35 ML**

Nombre d'OCP* **32**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **15**

En manche : **15**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **15/05/2016**

MOTO CLUB DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT
8, avenue de la Palmyre - 17570 LES MATHES

Tél. 05 46 05 62 58

Visa de la Ligue

Date : **7-6-16**

David



Visa de la FFM

Date : **20/06/16**

Numéro : **1610685**



LIGUE FFM N° **665**
 A.M.P.C. N° **80-16**
 LIGUE de la MARTINIÈRE **7/06/2016**

CHAMPIONNAT DE France SUPER CROSS 2016

DIMANCHE 14 août 2016

HORAIRES :

- 9 h à 12 h 30 Accueil des pilotes et des services de sécurité
- 13 h Accueil des commissaires, des délégués de ligue, des
Délégués de la fédération, des docteurs et secouristes
- 14 h à 18 h Entraînements, qualifications
- 20 h 30 à 21 h Présentation pilotes AVEC voitures de collection US
- 21 h à 23 h 45 Courses éliminatoires (10 minutes)

Show freestyle (2 X 15 minutes)
- 23 h 45 Remise des prix



EPREUVE FFM N° 465
VISA LMPC N° 30-16
ST-LEGER de la MARTINIÈRE 14.08.16

P. David

PROGRAMME

14H00
OUVERTURE DU SITE

14H30 ESSAI LIBRE 125

14H42 ESSAI LIBRE 125

14H54 ESSAI LIBRE SX2

15H06 ESSAI LIBRE SX2

15H18 ESSAI LIBRE SX1

15H30 ESSAI LIBRE SX1

16H00 ESSAI CHRONO 125

16H15 ESSAI CHRONO 125

16H30 ESSAI CHRONO SX2

16H45 ESSAI CHRONO SX2

17H00 ESSAI CHRONO SX1

17H15 ESSAI CHRONO SX1

17H55 ESSAI FMX





20H00
DÉBUT DES COURSES ET DU FREESTYLE

21H00 1ÈRE DEMI-FINALE SX2

21H10 2ÈME DEMI-FINALE SX2

21H20 1ÈRE DEMI-FINALE SX1

21H30 2ÈME DEMI-FINALE SX1

21H50 FREESTYLE

21H55 ENTRACTE

22H15 REPÊCHAGE SX2

22H25 REPÊCHAGE SX1

22H35 FREESTYLE

22H45 FINALE SX2 + PODIUM

23H05 FINALE SX1 + PODIUM

23H25 SHOW FREESTYLE FINAL

23H45 FEUX D'ARTIFICE

23H50 CLÔTURE

